DECISION DE LA PRÉSIDENTE 2026CCMA013
Attribution marché réaménagement pôle santé de Saint Pierre des Nids

La Présidente de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'Arrêté Préfectoral n° 2013143-008 du 23 mai 2013 portant création de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs (CCMA),

VU les délibérations du Conseil de Communauté en date du 05 mars 2026 portant approbation des différents budgets de la collectivité ;

VU la délibération 2026CCMA085 du Conseil de communauté en date du 9 juin 2026 octroyant à la Présidente , pour la durée de son mandat, la faculté de prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord cadres de travaux, de fournitures, de services d'un montant inférieur aux seuils européens (au 1er janvier 2026 : 216 000 € HT) ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une variation du montant du contrat initial supérieure à 5%, dès lors que les crédits sont inscrits au budget,

VU la délibération 2026CCMA083 du Conseil communautaire autorisant le lancement de la consultation relative aux travaux du pôle santé de Saint-Pierre-des-Nids ;

CONSIDÉRANT la consultation lancée selon une procédure adaptée pour les travaux du pôle santé de Saint-Pierre-des-Nids ;

CONSIDÉRANT les candidatures et les offres reçues dans le délai imparti ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres présenté à la Présidente ;

DECIDE

Article 1 – ATTRIBUTION

D'ATTRIBUER le marché de travaux relatif au pôle santé de Saint-Pierre-des-Nids aux entreprises suivantes, en retenant, pour chacun des lots, la tranche ferme et la tranche conditionnelle :

Lot N° 01 – GROS OEUVRE
Entreprise MEDINI pour un montant HT de 25 200,00 €
Lot N° 02 – CHARPENTE - OSSATURE BOIS – COUVERTURE - BARDAGE
Entreprise BARBIER pour un montant HT de 23 485,49 €
Lot N° 03 – MENUISERIES INTERIEURES - EXTERIEURES
Entreprise GAUTEUR - GUYON pour un montant HT de 39 145,90 €
Lot N° 04 – DOUBLAGE – CLOISONNEMENT – FAUX PLAFONDS
Entreprise LESSINGER pour un montant HT de 35 197,00 €
Lot N° 05 – PEINTURE – REVETEMENT DE SOL
Entreprise GERAULT pour un montant HT de 11 753,89 €
Lot N° 06 – ELECTRICITE
Entreprise DESSAIGNE pour un montant HT de 21 932,19 €
Lot N° 07 – PLOMBERIE – CHAUFFAGE – VENTILATION
Entreprise ELAIRGIE pour un montant HT de 18 369,12 €

Article 2 – INFORMATION DU CONSEIL ET REGISTRE

Conformément aux dispositions de l'article L2122.23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion de Conseil de Communauté et figurera au registre des décisions de la Présidente conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et à la délibération de délégation susvisée.

Accusé de réception en préfecture
053-200042182-20260626-DP2026CCMA013-CC
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Article 3 – EXECUTION

La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et notifiée au titulaire du marché.
La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.
Ampliation sera adressée au comptable public.

Fait à Pré en Pail Saint Samson,

Le 26 JUIN 2026

La Présidente,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRES
PRÉ EN PAIL SAINT SAMSON (Mayenne)

Fatiha IDRI-HUET

Accusé de réception en préfecture
053-200042182-20260626-DP2026CCMA013-CC
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026